

Le 14 octobre 2009

AECOM – DELCAN DIRIGERA LA PROCHAINE ÉTAPE DE L'ÉTUDE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FUTURES LIAISONS INTERPROVINCIALES

Région de la capitale du Canada – La Commission de la capitale nationale (CCN), le Ministère des Transports de l'Ontario (MTO) et le Ministère des Transports du Québec (MTQ) ont annoncé aujourd'hui que la Co-entreprise AECOM – Delcan dirigera la première partie de la prochaine étape de l'étude d'évaluation environnementale (ÉE) des futures liaisons interprovinciales dans la région de la capitale nationale. Les trois corridors privilégiés (le corridor de l'île Kettle, les corridors de l'île Lower Duck et de l'aéroport de Gatineau / Baie McLaurin) seront évalués lors de la Phase 2 de l'étude.

Dans un processus révisé, les partenaires financiers de l'étude ont divisé la deuxième phase en deux étapes :

- (i) la Phase 2A établira le cadre de l'étude d'évaluation environnementale et assurera la tenue de consultations publiques; et
- (ii) la Phase 2B complètera le processus d'évaluation environnementale.

Suite à un processus concurrentiel d'appel d'offres dirigée par la CCN, en partenariat avec le MTO et le MTQ, et en collaboration avec la Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau, la Co-entreprise AECOM – Delcan a obtenu le contrat. Elle fournira les services de consultant pour réaliser la Phase 2A conformément aux objectifs et exigences de la demande de proposition.

Pour la Phase 2A, la Co-entreprise AECOM – Delcan sera responsable d'élaborer les éléments suivants :

- Un rapport sommaire sur l'examen et l'analyse des rapports et des données de base;
- Un rapport sommaire sur la correspondance reçue du public au cours de la période allant de l'achèvement de l'étude de la Phase 1 et le début de la Phase 2, l'étude d'évaluation environnementale;

- Le rapport de conception de l'étude d'ÉE incluant un rapport sur les consultations publiques; et,
- Le document d'orientation conforme au processus de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, définissant la « portée du projet » et la « portée de l'évaluation – les facteurs dont il faut tenir compte » pour fins de dépôt au Registre canadien d'évaluation environnementale.

Conformément aux pratiques de la CCN et à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, des consultations publiques constitueront une caractéristique essentielle de la Phase 2A car elles donneront leur forme aux travaux qui compléteront l'étude d'évaluation environnementale en Phase 2B. Les consultations publiques prévues pour la Phase 2A de l'étude devraient commencer au début de 2010.

La Phase 2A devrait se terminer en juin 2010.

Pour de plus amples renseignements sur l'étude d'évaluation environnementale des liaisons interprovinciales, le public peut consulter le www.capitaleducana.gc.ca/liaisons.

Renseignement :

Jean Wolff
Relations avec les médias – CCN
613-239-5703 (bureau)
613-797-0279 (cellulaire)

Stéphane Lauzon
Ministère des Transports du Québec (MTQ)
819-772-3058, poste 229 (bureau)
819-360-4322 (cellulaire)

Bob Nichols
Direction des Communications
Ministère des Transports de l'Ontario (MTO)
416-327-1158

Ville d'Ottawa
613-580-2450

Service des communications – Ville de Gatineau
819-595-7171
medias@gatineau.ca

